



AMBASSADE DE SUISSE  
AU PÉROU

Réf.: 511.26  
532.8(1) - FR/bm

ad: Gre/em-Peru 892.1. ~~AVD~~ le an

E.V.D. HANDL		STEUERUNG	
No. <i>Peru 892.1.1117</i>			
GATT			
EE		LIMA, le 25 juillet 1972	
		Case postale 378	
R 31. J. 1972		3.8.72	

A la Division du commerce  
Département fédéral de  
l'économie publique

3003 - B e r n e

Problèmes horlogers

Monsieur l'Ambassadeur,

En me référant à mes lettres des 3 avril et 10 mai concernant les questions horlogères avec le Pérou et le Groupe andin, je vous communique ce qui suit:

1. Affaire Fredy Michel.

J'ai appris par M. Carlos Piaget, consul honoraire du Pérou à Neuchâtel, que M. Michel a été en Suisse il y a deux mois environ pour s'entretenir avec la fabrique de montres Olma à Fleurier. L'entretien qu'il a eu avec M. Numa Jeannin, directeur de cette fabrique, aurait laissé plusieurs doutes quant au sérieux des projets Michel. De plus, j'ai vu de voir M. Max Reiser qui me confirme avoir rompu son contrat et ses relations avec M. Michel après avoir constaté le peu de sérieux de ce dernier qui lui a proposé d'importer des mouvements de France et de les vendre après assemblage sous "Swiss Made".

./.

2. En ce qui concerne "Swiss Made", je vous remets sous ce pli, à toutes fins utiles, la photocopie d'un article paru dans "La Prensa", Supplément du dimanche du 23 juillet, concernant la vente de montres de production soviétique comme étant de production suisse.

3. J'ai eu récemment la visite de deux inspecteurs de la Direction générale de l'intelligence tributaire (Police de contrôle fiscale) qui auraient voulu savoir par mon entremise des détails sur l'exportation au Pérou des maisons Eterna SA à Grenges et Revue Thommen SA à La Chaux-de-Fonds pendant les années 1967 à 1969. J'ai déclaré à mes interlocuteurs

./.

- 2 -

que j'aurais pu leur fournir les indications concernant l'exportation globale de montres, mais que je n'étais pas à même de leur communiquer des données plus détaillées pour chaque maison.

./.

En outre, j'ai reçu de cette Direction générale la lettre dont copie ci-jointe par laquelle on me demande quelles ont été les exportations effectuées pendant les années 1967 à 1971 par les fabriques des marques Invicta, Olma, Silvana et Nivada, ainsi que les prix-courants de ces maisons. J'attends la visite de M. Meléndez, annoncé par ladite lettre, auquel je donnerai une réponse identique à celle concernant les informations statistiques sur l'exportation des montres, en ajoutant que les envois au Pérou des maisons précitées - selon les renseignements obtenus de M. Max Reiser - s'effectuent sur la base de demandes expresses et conséquente fixation de prix, et non d'après un prix-courant déjà existant.

4. Enfin, en ce qui concerne le Groupe andin, je vous fais savoir qu'une première réunion de la Commission de l'Accord de Carthagène s'est tenue du 10 au 15 juillet pour examiner les différentes propositions faites par la Junte quant à la répartition des programmes sectoriels. La réunion a été suspendue et sera reprise à la mi-août pour permettre aux membres de la Commission de prendre contact avec les autorités nationales.

A l'occasion d'une réception pour une fête nationale, j'ai pu m'entretenir au sujet des montres avec l'Ambassadeur Salvador Lluç Soler, Coordinateur de la Junte de l'Accord de Carthagène, qui m'a déclaré que la proposition de la Junte concernant l'horlogerie consisterait à attribuer ce programme sectoriel à l'Equateur. Toutefois la décision dépendra de la Commission de l'Accord de Carthagène.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.



2 annexes mentionnées

P.S. Le journal "El Comercio" de ce matin publie la nouvelle que la maison "Industria Relojera Peruana S.A." de M. Fredy Michel aurait augmenté son capital social pour faire face à une production croissante. Sous ce pli vous trouverez la coupure de presse en question.

./.

